

<p>D 24-54</p> <p>APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE « SPORTING CLUB HOULGATE » ET LA MAIRIE DE HOULGATE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE RELAMPING DES TENNIS COUVERTS.</p> <p>Votants : 17 Pour : 17 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN ; Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF ; Sylvia FLEURY ; Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Annie Dubos présente aux membres du conseil municipal le projet de convention entre la Mairie de Houlgate et l'Association « Sporting Club Houlgate », visant à formaliser le soutien aux travaux de relamping des tennis couverts, pour un investissement total de 26 883,42 € TTC. Ces travaux ont permis de moderniser l'éclairage en passant à des LED, améliorant ainsi l'efficacité énergétique.

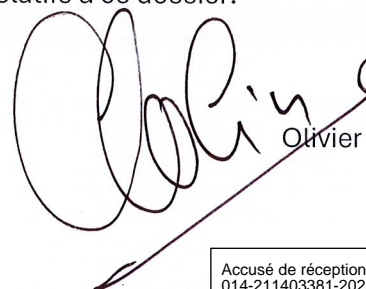
Annie DUBOS propose aux membres du Conseil Municipal que la Mairie contribue à hauteur de 30 %, soit 8 065 € TTC, sous forme de subvention d'équipements.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de subvention de l'Association Sporting Club Houlgate,
- Considérant l'intérêt général de promouvoir les activités sportives et de maintenir les infrastructures correspondantes au sein de la commune,

Olivier COLIN déclare que Patrick BARBA doit être satisfait de la réalisation de ces travaux. Les travaux de réfection du toit ont commencé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de :

- d'approuver la signature de la convention avec l'Association Sporting Club pour l'attribution d'une subvention d'équipements relative au relamping, pour un montant de 8 065 € TTC ;
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Olivier COLIN
Maire.

